

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

## COURRIER DE ROANNE

HEBDOMADAIRE, POLITIQUE, INDÉPENDANT

ABONNEMENTS : Un an, 40 fr. — Six mois, 5 fr. 50 c.  
 INSERTIONS : Réclames, la ligne 25 c. — Annonces, la ligne, 15 c.

Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> et du 15 de chaque mois, et sont considérés comme continués, sauf réception d'avis contraire.

Les annonces judiciaires et légales seront dorénavant insérées dans n'importe quel journal du département, au choix des intéressés, en se conformant aux prescriptions de la loi.

LES ANNONCES SONT REÇUES :  
 à Paris, { Dongrel et Bullier jeune ;  
 pl. de la Bourbe, 53, rue  
 Vivienne ;  
 chez M. J. Malignon, agent  
 de publicité 14, r. Tupin.  
 à Lyon,

BUREAUX : rue Traversière, n° 21 au 1<sup>er</sup>.  
 ouverts de 9 à 11 heures du matin, et de 3 à 5 heures du soir.  
 Pour tout ce qui concerne la rédaction,  
 s'adresser à M. DEVILLE, rédacteur en chef.  
 Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

A l'expiration de leur abonnement, les personnes qui ne voudraient pas le renouveler, devront en aviser l'administration du *Courrier de Roanne* qui, si elles ne le font pas, les considérera comme ayant contracté un nouvel abonnement.  
 Celles qui n'ont point encore payé le prix de leur abonnement sont instamment priées de le faire, soit au bureau du *Courrier*, rue Traversière n° 21, soit chez M. MARILLIER, rue des Planches n° 30, administrateur seul chargé des recouvrements.

## BULLETIN

Roanne le 1<sup>er</sup> mai.

Personne aujourd'hui n'ignore le résultat des élections du 27 avril, aussi nous bornons-nous à dire : sur huit députés à élire, sept républicains ont été élus. Dans un département des plus teintés en noir sur la carte de l'ignorance publique, un monarchico-clérical a obtenu la majorité, ce qui n'a étonné personne ; mais ce qui nous a agréablement surpris, c'est le nombre de voix inespéré qu'a obtenu le candidat républicain (plus de trente deux mille voix) de la partie éclairée de la population. Encore quelques années et les électeurs de ce département, reconnaissant leur erreur, enverront à la Chambre des représentants républicains.

La victoire que vient de remporter la démocratie républicaine a pour premier effet de mettre en évidence le calme, la modération, la sagesse des républicains qui forment les sept huitièmes de la population française.

La joie du triomphe n'a provoqué aucune manifestation bruyante. Les feuilles républicaines ne se sont livrées à aucune intempérance de langage. Il n'en est pas de même, des organes des princes, des monarches ; leurs cris scandaleux, leur rage n'a pas de borne, ils insultent le corps électoral, la noble nation française, ils appellent l'étranger à leur aide pour châtier cette France imbécile : la mettre en tutelle, anéantir le suffrage universel et lui imposer non un roi, non un empereur dont elle n'est plus digne ; mais un tyran qui la flagelle.

Telles sont les insanités qui s'épanouissent dans leur colonnes immenses. Nous ne citerons aucune de ces feuilles, ni *Paris-Journal*, ni le *Soleil* qui, par tous nos vendeurs de journaux, sont librement vendus, non, disons mieux, donnés à profusion dans la rue pour un sou. Cependant pour renseigner nos lecteurs, nous donnons un petit échantillon tiré de la prose du très-bien et très-catholique VEUILLON : « Les cent quatre-vingt mille électeurs de Barodet, dit-il, sont 180,000 pétroleux ; les cent vingt-cinq mille électeurs de M. de Rémusat 125,000 pétroleux et les vingt-sept mille de M. Stoffel, 27,000 pompiers intervenant aussi courageusement qu'inutilement entre les pétroleux farouches et les pétroleux passifs et résignés. »

Les journaux officiels et républicains modérés que l'on sait, ont, les premiers jours si non fait chorus avec ceux de la réaction, du moins jetté des cris de douleur et versé d'abondantes larmes, ils commencent à devenir plus calmes et à commenter d'une façon ingénieuse et souvent risible, l'élection Barodet et les divers propos plus ou moins authentiques attribués à M. Thiers ; ainsi qu'à pallier les tristes effets des équivoques aussi bien de l'exécutif que du législatif.

Le *Times* dit avec plus de sang-froid : « Les extravagances des monarchistes et les prétentions de l'Assemblée de Versailles à vouloir disposer des destinées de la France, ont causé l'échec de M. de Rémusat ; échec, qui doit apprendre au gouvernement à avoir confiance dans la cause de la République qu'il veut soutenir. »

L'opinion de la feuille anglaise nous paraît sage et nous désirons que le gouvernement s'applique, par les mesures qu'exige impérieusement la situation, à rallier tous les républicains qui ne lui marchanderont pas leur énergique concours pour l'affermissement de la République conservatrice, des principes républicains. Nous ne pensons pas que ce soit par animosité personnelle contre M. le ministre des affaires étrangères, ni par opposition préconçue envers M. le président de la République que Paris a donné 180,000 voix à M. Barodet. L'intention, l'avertissement, la leçon visaient ailleurs. Ce que Paris a eu surtout en vue, c'a été d'annoncer à la majorité royaliste qu'il trouvait tout moyen bon pour se séparer légalement d'elle. Et quand à M. Barodet, c'est uniquement parce qu'il représentait le grief le plus récent des républicains contre l'Assemblée, que les voix s'étaient portées sur lui. Paris s'est borné, en effet, à saisir le premier prétexte et le premier candidat venant à son secours.

l'impopularité et l'impunité de la droite, dont il est las autant qu'on peut l'être. Il est malheureux que le gouvernement se soit jeté dans la mêlée électorale et se soit oublié jusqu'à ressusciter les candidatures officielles.

Paris outragé, méconnu, méprisé, jalouxé par cette majorité de cléricaux, de courtisans et de fanatiques du passé, Paris, on peut le dire, a cru devoir user du seul droit que l'on n'ait pu lui enlever, pour protester contre les actes et agissements de la droite, et les préfets monarchistes. L'affaire récente de la municipalité lyonnaise lui a fourni l'occasion de s'expliquer clairement et d'affirmer sa foi républicaine.

Parmi les excentricités furibondes de toute la presse réactionnaire, qui s'ingénie à semer la terreur par les prédictions les plus sinistres qui, il faut bien le dire, ont la malchance de n'épouvanter personne, nous remarquons celle-ci : « Cet affreux Barodet, ce pétroleux, ce démagogue, ce buveur de sang, pousse la scélératesse jusqu'à donner d'excellents avis à ses amis, les exhorte à la modération, au calme et à la patience et à la dignité. Il leur rappelle qu'il faut attribuer les progrès de la République à la politique sage, prudente, ferme et patriotique adoptée par l'inférieur parti radical. »

Tout ce que les républicains peuvent dire ou faire de bien exaspère jusqu'à la démence ces aveugles affolés qui croient pouvoir arrêter dans leur marche les flots humains. Nous reproduisons ci-après la lettre du citoyen Barodet dont la modération les fait écumer de rage.

## ELECTIONS LÉGISLATIVES.

Quatre départements vont avoir à nommer le 11 mai leurs représentants à l'Assemblée nationale. Ces quatre départements, qui sont déjà entrés en pleine période électorale et dans lesquels ont surgi plusieurs candidatures, sont :

1° Le Rhône, convoqué pour nommer deux députés en remplacement de M. V. de Laprade, démissionnaire, et M. Morel, décédé.

2° Le Loir-et-Cher, qui doit donner un successeur à M. Ducoux, décédé ;

3° La Haute-Vienne, qui pourvoira au remplacement de M. Saint-Marc Girardin, décédé ;

4° La Charente-Inférieure, où la mort de M. de Chasseloup-Laubat a laissé un siège vacant à l'Assemblée nationale.

C'est donc cinq nouveaux députés qui vont être nommés le 11 mai.

Une nouvelle nous parvient à laquelle nous avons peine à jouter foi : notre confrère de l'*Union républicaine* de Dieppe, M. Ulric de Fonvielle, est poursuivi pour avoir stigmatisé comme ils le méritent les sanglants exploits du prétendant Don Carlos et de ses féroces partisans ! Le crime de M. Ulric de Fonvielle paraît être d'avoir cité un vers que le poète des *Châtiments* place dans la bouche d'Armodius.

Il nous paraît absolument impossible que ce commencement de poursuites aboutisse à une condamnation ou seulement à un procès.

Nous ne croyons pas qu'il soit nécessaire de rappeler à nos lecteurs les abominables forfaits accomplis par les carlistes.

Le général Espivent de la Villeboisnet vient d'interdire la vente du journal *l'Égalité* de Marseille non-seulement sur la voix publique mais encore chez les libraires. Il eut été plus franc de suspendre purement et simplement ce journal. Ce qui est encore plus grave c'est que *l'Égalité* serait frappée pour des articles parus pendant la période électorale. Cette mesure du bon plaisir ne peut qu'engager les électeurs à se faire représenter par des députés radicaux.

On lit dans la Correspondance Havas :

M. Thiers a eu ce matin avec M. Turquet, député de l'Aisne une conversation analogue à celle qu'il a eue hier avec M. Arago ; M. Thiers aurait dit que la situation est difficile ; mais qu'il n'en est pas moins résolu à se maintenir sur le terrain de la République conservatrice.

Il espère que les républicains lui continueront leur confiance et qu'avec leur aide et celui de tous les conservateurs sages,

il pourra surmonter les difficultés de la situation. M. Turquet est sorti très satisfait de son entretien avec le président de la République.

Tous les bruits de modifications ministérielles sont formellement démentis.

Il est inexact que le retour de M. Thiers à Versailles ait été fixé au 15 mai. Aucune résolution n'a été prise à cet égard. Le gouvernement ne retournera probablement pas à Versailles avant la rentrée de l'Assemblée, c'est-à-dire le 18 ou le 19 mai.

Les nouvelles de l'étranger ne font point défaut, mais elles offrent en général peu d'intérêt.

Disons toute fois qu'en Espagne la situation tend à s'améliorer sensiblement. Les carlistes semblent découragés par les échecs successifs qu'ils ont subis ; Saballs, malade, paraît avoir abandonné le commandement, car la nouvelle se confirme que la bande à la tête de laquelle il se trouvait vient de se dissoudre sans avoir livré aucun combat. L'abatement des carlistes serait tel, que le comité légitimiste français fonctionnant sur la frontière aurait conseillé aux insurgés de suspendre la lutte.

Voici en quels termes le résultat des élections parisiennes a été communiqué aux citoyens des départements qui avaient envoyé des nouvelles électorales à la *Republique française*.

Citoyens,  
 Nous avons reçu avec émotion et reconnaissance vos patriotiques dépêches.

Vous ne serez pas moins heureux de saluer les résultats du scrutin de notre grande cité. Paris, ressaisissant sa souveraineté, a voulu prouver au nom de la France que la République est désormais le seul gouvernement possible de notre pays.

Pénétré des nobles idées d'ordre, de justice, de progrès et de solidarité, il demande au reste de la nation de demeurer fidèle aux grands principes de liberté, de concorde et de discipline qui valent aujourd'hui à la démocratie républicaine l'une des victoires les plus décisives qu'elle ait jamais remportées.

Vive la République avec les républicains !  
 (Suivent les résultats connus à l'heure de l'envoi de la dépêche.)

Le vote de Paris est aujourd'hui connu. Ce qu'il faut que la France entière connaisse aussi, c'est le spectacle admirable offert pendant la journée d'hier par la grande cité. Jamais Paris n'avait été à la fois plus animée et plus calme, plus résolu et plus confiant. Malgré la pluie, sous un ciel gris et lourd, on voyait les citoyens, en files non interrompues, se rendre aux sections de vote, dans un ordre parfait. On peut le dire, la démocratie républicaine passait hier la revue de ses troupes, et elles ont été trouvées puissantes par le nombre, puissantes par la discipline, puissantes par la cohésion.

Nous n'en sommes, pour notre part, aucunement surpris, et la joie patriotique dont notre cœur débordait, nous pouvons le dire, nous y étions préparés. Nous y étions préparés, parce que nous avions la confiance que tant qu'a duré la campagne électorale, la franchise, le sang-froid, la clairvoyance ont été de notre côté. Aux ambiguïtés, aux équivoques, aux violences, nous avons constamment opposé la force supérieure des principes et du droit. Nos adversaires voulaient l'obscurité ; nous réclamions la lumière. Là est tout le secret de notre triomphe !

Eh bien ! il faut qu'on le sache, cette admirable unité de la démocratie républicaine, rien ne pourra plus la détruire ; sa clairvoyance, rien ne la mettra plus en défaut ; sa discipline, rien ne la troublera plus, car cette unité, cette clairvoyance et cette discipline, acquises au prix de tant de douloureuses expériences et de si persévérants efforts, la démocratie républicaine n'entend s'en prévaloir que pour le relèvement de notre bien-aimée patrie et pour l'avancement du progrès et de la justice dans le monde.

La démocratie républicaine éprouvera une grande joie à la nouvelle des succès qu'elle vient de remporter non-seulement à Paris, mais dans tous les départements où le scrutin était ouvert. Cette joie est légitime, parce c'est la joie d'un grand peuple, éprouvé par des revers immérités, qui sent que sa vitalité est au-dessus des coups les plus terribles de la mauvaise fortune, et qui ne peut plus douter des destinées glorieuses qu'un avenir plus clément lui réserve entre toutes les nations. Oui, la France revit, toujours forte et généreuse, toujours fidèle à l'indomptable esprit de la Révolution qui l'a placée à l'avant-garde du reste de l'humanité.

Notre patriotisme sera donc exalté par notre victoire ; et c'est là le premier bienfait de cette lutte que la démocratie républicaine n'avait point cherchée, mais qu'elle a dû accepter avec la résolution calme et forte qui lui appartient. Certes, il est bon, après tant de défaites et de désastres, que l'amour passionné de la France ressaisisse toutes les âmes. Les nations, comme les hommes, seraient incapables de résister trop longtemps aux extrêmes douleurs.

La France se retrouve aujourd'hui telle qu'elle s'est toujours connue, amie de la justice et du progrès, fière de la haute dignité que lui ont conférée entre tous les peuples les nobles principes qu'elle a répandus dans le monde. Elle a tressailli surtout en constatant une fois de plus cette admirable unité qui relie entre eux tous ses enfants, et qui fait d'elle la nation initiatrice du reste du monde. Paris a été vaincu, la France a été vaincue, mais l'Europe, l'univers n'en avaient pas moins les yeux fixés sur Paris et la France. On était avide de savoir si ce grand foyer de lumière et de justice était éteint, si cette flamme bienfaisante et vivace du génie français avait disparu. Que le monde regarde maintenant !

Mais n'oublions pas que nous avons tout à faire pour être dignes du noble rôle que l'instinct, les aptitudes, les traditions, les efforts de notre race nous assignent dans le travail commun de l'humanité. La République, cette création supérieure du génie politique, il est désormais certain que nous la voulons, qu'elle est le gouvernement de notre libre choix. Souhaitons, après cette mémorable journée du 27 avril, que nul parmi les Français ne songe à nous la disputer. Le gouvernement vient de subir, par sa faute, une défaite dont nous ne devons pas trop triompher. Après tout, c'est le gouvernement de la République ! Nous lui devons plus que le respect et l'obéissance ; c'est notre devoir, ce sera notre honneur de lui offrir les services de l'assistance que les républicains n'ont jamais marchandés aux magistrats qui procèdent de leur principe. Quel est donc notre vœu, dans ce jour de victoire ? Il est simple et modeste. Nous demandons en grâce à ce pouvoir, qui nous a toujours méconnus, nous qui sommes la vraie majorité du pays, nous lui demandons, pour l'honneur et pour le bien de la France, de cesser enfin de traiter la démocratie en subalterne et en ennemie, de gouverner le pays républicain suivant les principes de la République, de tourner les regards vers l'avenir au lieu de regarder le passé, et de s'abandonner avec confiance aux destinées de notre patrie.

Paris a présenté, durant toute la soirée d'hier, un spectacle saisissant. Tout le long des grands boulevards, sur tous les points où se pouvaient recueillir des renseignements, il y avait une affluence énorme. Devant le Luxembourg, où se centralisaient les résultats, plus de dix mille personnes stationnaient, accueillant par des cris de : Vive la République ! les bonnes nouvelles qui se succédaient et faisaient pressager le succès de la candidature républicaine de M. Barodet.

Sur les grands boulevards, on s'arrachait littéralement les numéros des journaux du soir, qui, pour la plupart, avaient fait une seconde édition. Des groupes nombreux se formaient et commentaient les beaux résultats de la journée, le chiffre de voix réunies par le candidat radical, le nombre prodigieux des votants.

Les principales voies sont demeurées animées jusqu'à une heure avancée de la nuit. Sur tous les points la satisfaction était profonde. On s'abandonnait sans se connaître, on se communiquait les derniers chiffres, on se félicitait du magnifique triomphe de la démocratie. Partout c'était la joie calme et réfléchie d'une population maîtresse d'elle-même, fière d'avoir librement manifesté sa volonté et qui a conscience qu'elle vient d'accomplir un grand acte.

Quelle est la conclusion pratique dit le *National*, qui ressort l'élection Barodet ?

Les 180,146 voix données à M. Barodet, et les verdicts prononcés par les départements qui ont été appelés à parler en même temps que Paris, disent clairement à la Droite que, si elle prétendait s'éterniser au delà de l'évacuation du territoire, elle serait en contradiction flagrante avec l'opinion nettement formulée de toute la France.

Si l'on ne veut pas que la corde rompe, il est grand temps de la détendre.

Le *National* craint toutefois que la victoire des radicaux n'exaspère l'aveugle réaction, ne la rende pire que jamais, et l'excite à tendre encore la corde au lieu de la détendre.

Ainsi, dit-il, ce sont les prétendus amis de l'ordre qui nous mènent aux révolutions nouvelles. Gribouille se jeta dans l'eau pour éviter la pluie, mais il n'y jeta que lui-même : la Droite y jette la France avec elle.

Nous ne partageons nullement les craintes du

National, l'aveugle réaction ne peut devenir pire ne peut s'exasperer plus quelle ne l'est à cette heure. Elle peut se jeter à l'eau mais y entrainer la France, jamais, que peut une ombre, disparaître. Voilà tout ce qu'elle peut.

CHRONIQUE LOCALE

Le *Courrier de Roanne* dont nous avions annoncé la disparition continuera sa publication. Grâce à de nouveaux sacrifices faits par un grand nombre de républicains, il pourra vivre encore longtemps. Bientôt il sera réorganisé sur de nouvelles bases que nous ferons connaître à nos lecteurs.

AVIS.

Le Maire de la ville de Roanne prévient les propriétaires de chiens, que le rôle des taxes à percevoir pour l'année 1873 est entre les mains de M. Cartier, Receveur municipal, rue de Cadore, 24 chargé d'en opérer le recouvrement et que c'est à dater de ce jour, 4 mai 1873, que court le délai de trois mois accordé pour la présentation des demandes en décharge ou réduction.

INCENDIE

Lundi dernier en plein jours, vers les trois heures de l'après-midi, un violent incendie s'est déclaré tout à coup sous un vaste hangard en face du bureau de l'octroi à la croix de la Farge.

En un clin d'œil les toitures du hangard et du fénil au dessus de l'écurie contigue, en proie aux flammes se sont effondrées; il ne restait plus qu'un vaste foyer dont-on ne pouvait s'approcher.

Heureusement aucun animal ne se trouvait alors dans l'écurie; mais plusieurs chars de paille, un superbe charriot à toutes fins et tout neuf, des tonneaux et divers ustensiles qui étaient sous le hangard ont été malgré les efforts des hommes accourus au premier moment consumés sur place. Il en a été de même du plancher et du foin qui remplissait le fénil.

Les pompiers de la ville accourus en toute hâte ont dû borner leurs efforts à préserver la maison voisine et à éteindre le feu des toitures effondrées, déjà au trois quarts carbonisées.

On présume que des enfants jouant sous le hangard avec des allumettes ont seuls pu être la cause de ce sinistre.

M. Guillaume Bonnet, sculpteur de talent, vient de mourir à Lyon.

M. Bonnet, notre compatriote, était né dans le canton de St-Germain-Laval.

Les dernières gelées

Les vignes dans l'arrondissement de Roanne qui avaient peu souffert dans la nuit du 25 au 26, ont été presque partout complètement gelées, pendant la nuit du 26 au 27 avril. Dans les premiers instants la consternation, en présence d'un désastre aussi insolite qu'inattendu, a été grande, mais aujourd'hui, hâtonnous de le dire, on a quel qu'espoir en la réponse qui atténuerait un peu la perte immense d'une récolte de cette importance dans nos contrées.

On nous a annoncé que l'arrondissement de Montbrison a été également éprouvé. Dans l'Ardeche certains endroits ont perdu tout espoir, mais le désastre est loin d'être général. Le midi et surtout le sud-ouest ont aussi souffert, les dégâts, quoique considérables, n'affectent pas un caractère de généralité comme dans nos environs. Dans les environs d'Orléans le dommage est aussi considérable. Les fruits seront nuls, les pommes de terre précoces, les haricots hâtivement semés sont perdus, et l'on estime la perte de plus de la moitié de la vendange. Ces gelées tardives, qui ne peuvent être assimilées aux gelées matinales du printemps qui ne sévissent que sur des points divers éloignés et restreints, ont causé de grandes pertes, dont plus ou moins tout le monde pâtira, principalement le vigneron et l'ouvrier. Heureusement les céréales ont peu souffert. Cependant on ne peut nier que les seigles dans nos environs ont été atteints, les calza ont aussi souffert.

On nous écrit de Lyon, 28 avril. La gelée blanche a fait le plus grand mal aux vignobles du bassin du Rhône. C'est un désastre comme celui de 1817.

On lit dans la *Constitution* de l'Yonne. Nous annonçons avant hier que nos vignobles avaient échappé dans une grande partie aux effets d'une matinée des plus froides. Nous ne pensions point à ce moment avoir à redouter pour les jours suivants le désastre qui est survenu. Jeudi, les vignes de la vallée de l'Yonne avaient seules sérieusement souffert; ce matin, ce sont les côtes et les sommets les plus élevés qui sont atteints. Le mal est général; tous les vignobles du département ont dû être éprouvés. S'il en est quelques-uns dont les vignes placées à des attitudes élevées ont été en partie préservés, il en est d'autres, et beaucoup malheureusement, chez lesquels il ne reste plus d'espoir de récolte.

Le *Moniteur du Puy-de-Dôme* constate que, sous l'influence des gelées de ces trois dernières nuits, beaucoup d'arbres fruitiers ont souffert, ainsi que les vignes situées dans les bas. Les maraichers eux-mêmes commencent à se plaindre et sont loin d'être rassurés sur l'avenir de leurs primeurs.

On lit dans l'*Union républicaine* de Bourges.

Aussitôt que l'étendue des dégâts causés par les gelées des 24 et 26 avril a été connue, M. le maire de Bourges s'est empressé de former, au nom des vigneron atteints une demande en remise d'impôts et en secours.

Cette demande a été transmise par la préfecture à l'administration des contributions directes les deux commissaires experts sont désignés, et, avant peu, le contrôleur se transportera sur les lieux pour recevoir les déclarations des perdants et estimer le chiffre des dégâts.

Nous ne saurions trop engager les maires des communes dont les vignes ont été frappées à imiter l'exemple que leur donne leur collègue de Bourges et nous leur rappelons que, pour être utilement admises, les demandes, très-succinctes d'ailleurs, doivent être adressées: à la préfecture pour l'arrondissement chef-lieu, à la sous-préfecture pour les autres arrondissements, — dans les quinze jours du sinistre.

Il n'y a donc pas de temps à perdre.

Au moment de ce qui reste de vigne est exposé à geler, nous croyons devoir appeler l'attention des vigneron sur les recettes suivantes que nous copions dans l'*Immense Trésor des sciences et des arts*, Par M. Chevalier:

On vient de découvrir dernièrement que le plâtre cuit répandu sur les bourgeons de la vigne, a la propriété d'empêcher les effets désastreux produits par les gelées et par les rayons du soleil, qui en rendent l'action pernicieuse. Cent kilogrammes de plâtre suffiraient pour mettre trente hectares à l'abri de tout danger.

En serait-il du plâtre cuit comme de la fleur de soufre dont on ne découvre la propriété réservatrice qu'après avoir inutilement mis en œuvre une foule d'ingrédients plus ou moins bizarres?

— Un cas de fécondité qui n'est pas fréquent, dit le *Journal de Villefranche*, s'est produit hier à Amplepuis. La femme d'un cantonier a donné le jour à trois enfants vivants et bien constitués, un du sexe masculin et deux du sexe féminin; ces trois enfants pèsent, dit-on, neuf kilogrammes, Sa première couche déjà avait été double.

Cette circonstance a rappelé le souvenir de la femme d'un serrurier qui eut ici, il y a une quarantaine d'années sept enfant en trois couches.

On nous écrit de Roanne :

VIOLATION DE DOMICILE ET ARRESTATION ILLÉGALE PAR LES GENDARMES DE LAPACAUDIÈRE.

Un pauvre diable de cabaretier, Combaret, de Pacheval, commune de Saint-Martin, dont le cabaret avait été fermé par arrêté préfectoral, s'est vu dernièrement poursuivi à outrance par la gendarmerie de Lapacaudière, pour avoir vendu quelques bouteilles alors qu'il n'en avait plus le droit. Il a été condamné pour ce délit, vendredi dernier, à quinze jours de prison, 100 fr. d'amende, etc.

La gendarmerie avait mis deux mois pour faire une enquête sur ce fameux délit, et c'est pendant cette enquête que s'est produit un fait grave dont la justice est saisie.

Le dimanche, 30 mars dernier, deux gendarmes de Lapacaudière se sont rendus au village Pacheval, chez le sieur Quérét François. Ce brave paysan faisait sa toilette pour aller à la messe. Les gendarmes lui ont demandé s'il n'avait pas vu, le dimanche précédent, certaines personnes sortir de chez le cabaretier Combaret. Sur sa réponse négative, ils insistèrent, et voyant qu'ils n'en pouvaient rien tirer, il lui passèrent une chaîne au cou et au bras, dans sa chambre, devant plusieurs témoins effrayés de cette scène. Quérét, très-calme, les a laissés faire, sans opposer la résistance, mais protestant sans les insulter. Ils l'ont alors conduit à travers le village, chez un sieur Dessert, pour le confronter. De là ils l'ont conduit, toujours enchaîné (quoiqu'il leur fit remarquer qu'il n'était pas un malfaiteur), au lieu même, chez un sieur Pourret et de là jusqu'au presbytère du hameau Billard où ils l'ont déchaîné; mais ils l'ont encore gardé jusqu'au lieu dit des Plans, d'où ils l'ont renvoyé.

Quérét, s'est plaint à M. le maire de Saint-Martin qui a fait de suite une enquête et l'a transmise à M. le procureur de la République de Roanne.

Les gendarmes, dans leur zèle brutal, avaient oublié les articles 184 et 341 du Code pénal que la justice leur rappellera.

Nous ne sommes plus sous l'empire.

(Républicain de la Loire.)

Dans les premiers jours de cette semaine, il a circulé à Roanne des bruits très alarmants et très graves sur une rixe qui a eu lieu entre gendarmes et civils à Saint-Martin-la-Sauvété. Nous sommes heureux de pouvoir annoncer que ces nouvelles ont été très exagérées.

C'était lundi dernier foire à St-Martin-la-Sauvété. Vers les dix ou onze heures du soir lorsque les gendarmes se présenterent dans un cabaret, pour prévenir les buveurs qu'il était l'heure de fermer, quelques chansons contre eux, se firent entendre. Les gendarmes ordonnèrent aux chanteurs de se taire, et la salle fut vidée. Un moment après les rérésentants de la force publique continuant leur ronde furent accueillis par des hués et des chansons que favorisait la nuit obscure, et le manque complet d'éclairage de ce beau port de mer. Les gendarmes se saisirent de deux ou trois brailards, mais ne purent les garder. Une foule de plus de 100 personnes se jeta sur eux ils furent alors déchirés, battus et désarmés. Se voyant les moins forts. Ils prirent le parti d'aller chercher du secours à St-Germain-Laval, et de faire prévenir le capitaine de gendarmerie de Roanne, qui le mardi matin partait avec une dizaine de gendarme, le juge d'instruction, et le procureur de la République pour St-Martin-la-Sauvété. Une enquête a été commencée et 3 arrestations faites.

Voilà à quoi se réduisent des exagérations qui ne parlaient rien moins que de dix morts

et de blessés. Nous croyons pouvoir garantir l'authenticité de notre récit.

Nous avons annoncé dimanche la perte d'un billet de 500 francs que venait de faire, vendredi après midi, un homme de la campagne, en sortant de chez M. Valorge. Ce billet de banque a été ramassé dans la rue de la Côte, par des mains peu délicates.

La femme Louise Nivelon, femme Séthier, transportée de joie à la vue d'un pareil trésor, se l'est approprié et impatiente d'en jouir, elle en convertit immédiatement la plus grande partie en toile pour draps et chemises, en tissus et étoffes diverses. De retour chez elle, à la Farge, cette femme montre ses emplettes. « Ah! dit-elle à tous ceux qui veulent l'entendre, on me croit pauvre, on croit que je n'ai pas le sou, mais j'en ai de l'argent. » Puis faisant tinter la monnaie dans ses poches: « Il y en a là; ma sœur vient de m'en envoyer et m'en enverra encore. » Puis les litres de se succéder, on voyait passer du fricot, ensuite de l'eau-de-vie, du sucre, etc. Au grand étonnement des voisins on faisait une bonbonne insolite chez la mère Séthier.

L'éveil fut donné, et samedi, avant une heure du soir, la police arrêtait la femme, saisissant pour environ 150 francs de marchandises et 7 fr. 40 centimes, seul reste, hélas! des 500 francs gaspillés en moins de 24 heures.

Vendredi 2 mai, le tribunal correctionnel de Roanne a condamné la femme Séthier à 2 mois de prison.

Le même jour, Girard, marchand de tartre, a été condamné à 5 francs d'amende pour ivresse, et à 25 francs pour insulte aux agents de police et aux frais.

RAPPORT DE LA COMMISSION

CHARGÉE DE L'ÉTUDE DU PROJET DE L'ABATTOIR

Extrait du registre des délibérations.

Dans la séance du 11 novembre 1872, M. le Maire de la ville de Roanne ayant invité la commission chargée d'étudier le projet de l'abattoir à faire son rapport, M. Pizet rapporteur de la dite commission à lu ce qui suit :

Messieurs, Depuis plus de quarante ans toutes les administrations qui se sont succédé ont parlé de la construction d'un abattoir à Roanne sans jamais donner suite à ce projet. On se contentait de nommer une commission qui ne faisait rien et le projet restait à l'état de lettre morte. Je ne sache pas qu'une seule de ces commissions ait déposé un rapport.

Cependant c'est un des projets auxquels une administration municipale doit être fière d'attacher son nom. Il ne s'agit pas d'une entreprise téméraire et aventureuse; tout le monde sait aujourd'hui ce que c'est qu'un abattoir. Indépendamment du revenu qu'il procure à la ville qui le construit, c'est un établissement salubre, hygiénique et humanitaire.

Ce que vos prédécesseurs n'ont pu faire ou n'ont pas voulu faire dans les moments les plus prospères, lorsque surtout la ville n'était pas grevée des deux emprunts, qui absorbent encore pour longtemps la plus grande partie de son budget, vous le ferez.

Dans une de vos précédentes séances vous avez nommé une commission pour examiner la question de l'établissement d'un abattoir. Sur le rapport de cette commission l'achat de l'emplacement vient d'être régularisé.

Votre commission vous soumet aujourd'hui les conclusions suivantes :

1<sup>er</sup> point — TAXES D'ABATTAGE

Votre commission a cru devoir réserver cette question jusqu'au moment où le chiffre exact de la dépense à faire lui sera connu: les taxes destinées à servir les intérêts de la somme à dépenser et à faire face à l'amortissement de cette somme devant être calculées à raison de cette dépense.

PLANS ET DEVIS

Votre commission persuadée qu'un abattoir ne doit pas être un édifice et qu'il faut s'attacher à construire sans luxe un bâtiment solide et commode, je pense que le meilleur moyen d'atteindre ce résultat serait de confier à M. Magnin, architecte-voyer de la ville, et à deux personnes compétentes, la mission d'aller étudier, sur place, les abattoirs de plusieurs villes voisines. On construirait ensuite, et le plus économiquement possible, un bâtiment semblable à celui qui aurait été reconnu le mieux approprié aux besoins du service.

VOIES ET MOYENS

Il résulte des investigations auxquelles votre commission s'est livrée que, comparé à d'autre ville de l'importance de Roanne, le revenu sera de vingt mille francs. Quant au chiffre de la construction, nous avons lieu de croire qu'avec cent mille francs, sans le prix de l'emplacement, vous aurez un abattoir. Nous adoptons ce chiffre de cent mille francs pour pouvoir arriver à discuter. Pour la construction il existe plusieurs moyens, 1<sup>o</sup> bâti par la ville au moyen d'un emprunt amortissable par tout ou partie du produit avec ou sans jouissance. 2<sup>o</sup> Bâti par une société anonyme à la quelle on payerait 5 0/0 du capital déposé et amortissable avec partie du revenu, avec jouissance par la ville. 3<sup>o</sup> Bâti par un ou plusieurs concessionnaire à terme plus ou moins long, selon que la ville consentirait à faire abandon de tout ou partie du revenu, avec ou sans jouissance par la ville. 4<sup>o</sup> Enfin, bâti par la ville et en avoir la jouissance immédiate et entière; tels sont les principaux moyens que votre commission a étudiés.

Examen fait, on n'hésite pas à choisir ce dernier moyen. Il suffira de vous mettre sous les yeux, soit le budget soit les diverses créances dues à la ville par l'Etat pour vous faire partager sa conviction. La ville dans son budget de 1872 possède :

- 1<sup>o</sup> En fonds libres pour l'Hôtel-de-Ville 74,000 fr.
- 2<sup>o</sup> Sa créance des mobilisés. 171,610 fr.
- 3<sup>o</sup> Sa créance pour la défense nationale en frais pour mobilisés. 51,011 fr.
- 4<sup>o</sup> Sa créance provenant des objets

enlevés de l'Hôtel-de-Ville par ordre de M. le Préfet, Ducros, en date des 10 mai, 12 octobre 1871, 10 février et 3 mars 1872 évalués à 7,183 fr.

Total 308,324 fr.

A déduire sur ce chiffre : La première annuité des 171,600 fr. portés au budget additionnel de 1872 ci 34,000 fr.

Il reste 274,324 fr.

De cette somme il faut encore déduire :

1<sup>o</sup> Votre adjudication de l'Hôtel-de-Ville 60,000

2<sup>o</sup> Pour dépenses imprévues 10,000

3<sup>o</sup> Acquisition Nigay 16,000

4<sup>o</sup> Aux héritiers Bessay 28,000

5<sup>o</sup> Créance Cherpin et autres (fontaines) 10,000

Il vous reste pour votre abattoir la somme de 150,324 fr.

Il est vrai que ces sommes ne sont pas disponibles tout de suite, mais toutes le seront d'ici à 4 ans et demi, et il vous faudra au moins une année pour la construction de votre abattoir.

Votre commission vous propose de mettre l'abattoir en adjudication, avec la condition que l'adjudication sera payé en quatre années, à partir du procès-verbal de réception des travaux, avec intérêts à 6 0/0, les quels intérêts seront prélevés sur le produit de l'abattoir. Avec cette condition, votre commission ne doute pas que vous trouviez des adjudicataires.

En versant à l'Entrepreneur 25,000 fr. par année, pour la première année vous n'aurez à prélever que la somme de 6,000 fr., sur la seconde 4,500 fr., sur la troisième 3,000 fr. et enfin sur la quatrième 1,500 fr., soit un total de 15,000 fr.

Cette somme de 15,000 fr. prélevée en quatre ans sur le produit de l'abattoir est peu de chose relativement à son rendement. Il vous restera une moyenne de revenu sur cet abattoir de 16,000 fr. par année, qui viendront vous aider à parer aux éventualités.

Dans ce chiffre nous ne faisons pas figurer l'augmentation qui résultera pour le revenu de l'octroi, lequel revenu d'après, le proposé en chef, peut-être évalué à 6,000 fr.

Un autre motif qui doit faire prévaloir, c'est que l'année prochaine vous allez avoir une garnison de 6 à 700 hommes, et il est important de pouvoir livrer de la viande saine et de bonne nature: ce n'est que par l'exécution d'un abattoir que vous pourrez obtenir ce résultat.

Par tous ces motifs, votre commission, Messieurs, espère vous faire partager sa conviction; pour elle la chose est simple et pratique. En adoptant son rapport, elle n'hésite pas à vous dire que vous aurez satisfait la population toute entière qui attend depuis si longtemps l'exécution de ce projet.

Le rapporteur signé : Pizet. Le Conseil après en avoir pris connaissance, en vote les conclusions à l'unanimité.

Conseil municipal de la ville de Roanne.

Séance du 24 avril 1873

Monsieur le Maire appelle l'attention du Conseil sur la nécessité de donner suite à l'établissement de l'abattoir voté en principe par le Conseil dans la séance du 11 septembre 1872 et pour l'établissement duquel la ville a fait l'acquisition d'un terrain, il communique le plan figuratif des lieux, indiquant la situation de l'emplacement choisi pour cette construction il expose qu'à différente époque cette question a été traitée et favorablement accueillie par les administrations municipales qui se sont succédées, mais sans jamais aboutir; qu'à aucune époque le besoin d'un établissement de ce genre n'a été reconnu d'une nécessité absolue qu'en ce moment, en effet il n'y a aucune espèce de vérification ni contrôle faits sur la quantité des viandes introduites des bestiaux abattus à Roanne pour une population de 19,673 habitants; il peut en résulter de graves abus et il y a du danger à laisser plus longtemps cette question en souffrance. Il existe à Roanne 37 boucheries, 10 charcutiers, 4 tripiers, tous ces bouchers, charcutiers, et tripiers, disséminés dans tous les quartiers de la ville abattent et dépeuvent leurs animaux chez eux et trop souvent publiquement sans s'inquiéter des conditions essentielles à l'hygiène publique. Il entre annuellement à Roanne, pour être livrés à la consommation 197 bœufs; 377 vaches; 6346 veaux; 5311 moutons; 329 chèvres, 1984 agneaux ou cheveaux et 2314 porc, dont le poids moyen est de 650 kilogr. pour les bœufs; 399 kilogr. pour les vaches 55 kilogr. pour les veaux; 29 kilogr. pour les moutons, 31 kilogr. pour les chèvres; 6 kilogr. pour les agneaux ou cheveaux; et 122 kilogr. pour les porcs. Il entre en outre en moyenne et annuellement 17,000 kilogr. de viande dépeçée.

M. le Maire ajoute que tout les rapports des commissions qui ont été chargées de cette question intéressante concluent à la nécessité de doter la ville d'un abattoir.

Que trop souvent des bestiaux malsains sont abattus dans les campagnes et introduits en ville en viande dépeçée, sans qu'il soit possible au service de l'octroi de constater la mauvaise qualité de la viande;

Qu'en ce moment la police est sur la trace d'une introduction de ce genre.

- Le conseil :
- Vu le décret du 15 octobre 1810;
- Vu l'instruction ministérielle du 23 décembre 1825;
- Vu la circulaire ministérielle du 8 août 1833;
- Vu le rapport de la commission du 11 novembre 1872 et la délibération du même jour.
- Vu le plan figuratif des lieux.
- Pénétré de la vérité des observations de M. le Maire.

DÉLIBÈRE

Le projet d'abattoir tel qu'il a été exprimés

par M. le maire est adopté à l'unanimité. Vu la nécessité urgente qu'il y a à établir un abattoir à Roanne, il invite M. le Maire à faire le nécessaire à cet effet. Quant aux voies et moyens conformes à l'adjudication il décide du 11 novembre 1872, que la ville fera elle-même la construction de l'abattoir par voies d'adjudication.

Monsieur le maire donne connaissance au conseil d'une lettre de M. Frédéric Botté, relative au projet de chemin de fer de Cercy-la-Tour à Roanne. A cette occasion un membre exprime le regret de ce que le conseil n'ait pas été invité officiellement par l'autorité préfectorale à donner son avis sur le projet de chemin de fer de Châlons à Roanne avant la clôture de l'enquête de commodo et incommodo ainsi qu'il avait été fait d'urgence, au mois de novembre dernier pour le projet de chemin de fer de Givors à Paray-le-Monial.

Le conseil après en avoir délibéré, pense qu'il y a lieu de protester énergiquement au nom des intérêts de la ville contre le projet faisant aboutir la ligne non à Roanne, mais au Coteau. Il charge MM. Gerbay et Coutaret de rédiger une protestation et décide que le mémoire ci-après, sera adressé d'urgence au conseil général de la Loire en ce moment réuni à St-Etienne.

Roanne 24 avril 1873.

A M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA LOIRE.

Monsieur le président,

Le conseil municipal de la ville de Roanne à l'honneur d'invoquer votre bienveillance intermédiaire, pour faire parvenir au conseil général une protestation, à laquelle il ajoute la plus haute importance.

MM. Richefieu Pace et Pécha ont obtenu d'ouvrir une enquête d'utilité publique au sujet de chemin de fer d'intérêt local de Roanne à Châlons.

Roanne désigné comme tête de ligne de chef lieu d'un arrondissement traversé en entier par ce chemin de fer était plus directement intéressé qu'aucune autre commune à étudier ce projet dans tous ses détails, formuler son avis et défendre la cause politique.

Aussi le conseil municipal de Roanne attendait-il avec la plus vive impatience pour se prononcer énergiquement et si vement, qu'une lettre de M. le préfet l'invita à mettre la question à l'ordre du jour de ses séances. Or, l'enquête s'est faite sans que le conseil ait formulé son avis ; parce que cette lettre, émanée de l'autorité préfectorale et qu'on espérait voir arriver chaque jour, n'a pas été adressée à M. le maire de la ville de Roanne. Et cependant bien des fois, et pour des motifs bien moins importants, M. le préfet nous avait habitués à apprendre que les communes sont mineures.

Nous ne pensons pas qu'il entre dans l'esprit du conseil général de repousser par ce vice de forme, la requête de la ville de Roanne, et nous venons le supplier d'écouter nos énergiques protestations fondées et sur l'intérêt général de l'arrondissement et sur l'intérêt de l'état.

En principe la création d'un chemin de fer de Châlons à Roanne est acceptée avec enthousiasme par la population, c'est dire que le conseil municipal fera tous ses efforts pour encourager cette entreprise.

Mais deux tracés sont en présence : 1° Un premier qui aboutit à Roanne, par la rive droite de la Loire, traverse les communes de Pouilly, Vougy et Perreux, et vient aboutir non plus à Roanne, mais sur la commune de Parigny au delà du petit coteau et à plus de 3 kilomètres de la gare de Roanne ; 2° un second qui suit la rive gauche du fleuve, traverse la Loire au niveau de St-Nizier ou Vougy, passe par Briennon et Mably et vient aboutir directement à la gare de Roanne.

De ces deux projets, le premier allonge le parcours de près de 6 kilomètres, et n'aboutit pas à Roanne, mais il économise un pont sur le fleuve. Le second est bien plus direct, bien plus avantageux à tous égards, mais peut-être plus coûteux.

Tels sont les faits : Permettez nous de les interpréter devant vous au point de vue de l'intérêt général. Nous rappellerons d'abord avec le plus vif regret que, jusqu'à ce jour les tracés de chemin de fer aux environs de Roanne ont été frappés du sceau d'une fatalité véritablement inouïe, nous n'en voulons que quelques preuves :

La C<sup>ie</sup> P. L. M. s'est écartée de la riche vallée de la Loire dans son parcours de Nevers à Roanne ? et nous voyons aujourd'hui que le chemin direct de Cercy-la-Tour à Roanne, par cette vallée est sur le point d'être construit.

La C<sup>ie</sup> P. L. M. a voulu économiser dans la percée du Sauvage quelques millions, en attaquant la montagne à un niveau extrêmement élevé, avec une pente de 26 m/m. par mètre ? Les dépenses annuelles provoquées par cette fautive manœuvre regrettable sous tous les rapports sont si exorbitantes que la compagnie se décidera très certainement avant peu et dans son seul intérêt à recommencer des travaux aussi défectueux.

La C<sup>ie</sup> P. L. M. a obtenu envers et contre tous sa grande courbe de L'arbresle à Lyon par St-Germain en Mont-d'Or ; et déjà M. Mangini a créé un chemin de fer de L'arbresle à Lyon par la vallée d'Azergues.

Toutes ces fautes si préjudiciables aux intérêts publics ont été commises sous prétexte d'économies ; ou bien peut-être par l'influence de personnalités puissantes qui n'ont pas voulu comprendre, ou bien ont mal compris l'intérêt du plus grand nombre.

Vous ne voudrez pas messieurs, que le chemin de fer de Châlons à Roanne, puisse être l'objet de semblables objections et vous demeurerez convaincus de la valeur de nos arguments lorsque vous les aurez écoutés.

1° Roanne est le chef lieu et le centre d'un arrondissement excessivement riche en industrie et en agriculture, aussi bien au nord qu'au sud, à l'est qu'à l'ouest, c'est vers Roanne que convergent les voyageurs et les marchandises, c'est vers cette ville de plus de 20,000 âmes que viennent aboutir les voies ferrées de St-Etienne et le midi d'un côté, Paris et Clermont d'un autre, et enfin de Tarare le Beaujolais et Lyon. Il serait incroyable qu'une quatrième ligne venant de Bourgogne à Roanne, évite la ville et

aille s'arrêter au milieu de la campagne dans les plaines de Parigny, à plus de 4 kilomètres de la ville et avec 6 à 8 kilomètres en plus de parcours pour les voyageurs et les marchandises. Si encore en compensation d'un pareil sacrifice aux intérêts publics, les communes de Pouilly, Vougy et Perreux en retiraient des avantages exceptionnels !

2° Et par contre : le projet par la rive droite de la Loire, comprend dans les plaines chambronnaises de Perreux, la construction d'un remblay digue, devant préserver de l'inondation du fleuve. Or, a-t-on consulté les ponts et chaussées à ce sujet ? Ignore-t-on que tous les efforts de MM. les ingénieurs à Roanne, se portent sur la préservation des digues de la ville de Roanne et de celle du canal en temps de crue ?

Si les remblais, digues de chemin de fer rive droite (Perreux) se construisent, les digues de la ville de Roanne seront aussitôt et très sérieusement menacées par les crues du fleuve, et le canal sera crevé à la première inondation.

Pensez vous, messieurs, que cette objection n'eût pas la plus haute importance ? Nous parlons au nom de la ville de Roanne, nous parlons au nom de l'Etat.

3° Enfin le projet par Perreux (Rive droites) est bien plus économique, dit-on, que le tracé par Roanne (rive gauche). On parle du pont sur la Loire qui dans ce dernier projet coûterait deux millions.

Messieurs, nous vous en supplions : voyez les devis établis par MM. les ingénieurs des ponts-et-chaussées. Nous en avons relevé la copie chez M. Bertrand ingénieur à Roanne. Le devis complet de chacun de ces projets est formulé comparativement en face l'un de l'autre chapitre par chapitre, somme par somme.

Le tracé par la rive gauche, avec un pont sur la Loire et Gare à Roanne est en effet plus cher que le projet par la rive droite. Mais véritablement, la différence est si petite qu'elle ne provoquera pas une seule minute votre hésitation. Cette différence s'élève à peine à 530,000 fr., ce chiffre est notre dernier argument.

En résumé, M. le président, au nom de la ville de Roanne, au nom des intérêts vrais de notre arrondissement, nous vous supplions d'user de toute votre influence auprès du conseil général, pour que le tracé du chemin de fer d'intérêt local de Châlons à Roanne, passe par la rive gauche de la Loire, avec une gare à Roanne (ville).

Recevez Monsieur le président l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Les conclusions de ce mémoire sont adoptées à l'unanimité par le conseil municipal.

M. le maire donne connaissance au Conseil d'une demande de M. Accarín professeur de mathématiques au collège tendante à obtenir un supplément d'appointements.

Le Conseil après en avoir délibéré regrette vivement que l'état de son budget ne lui permette pas pour le moment de donner satisfaction à cette demande.

M. le maire donne connaissance au Conseil d'une pétition de plusieurs habitants de la rue du Jardin-Botanique tendante à obtenir l'établissement d'un nouveau bec de gaz dans cette rue.

Le Conseil après en avoir délibéré, considérant qu'il a déjà refusé plusieurs demandes du même genre ajourne sa décision jusqu'à ce que l'état des finances de la ville lui permette d'augmenter les dépenses d'éclairage.

M. le maire invite la Commission chargée d'étudier le projet d'établissement d'une salle d'Asile à faire son rapport.

M. Gerbay rapporteur lit le rapport suivant : Messieurs,

La Commission nommée pour rechercher un emplacement convenable à la construction d'une salle d'Asile, en remplacement de celle existant dans la mairie actuelle, vient vous rendre compte de ses travaux.

Elle avait d'abord cru pouvoir utiliser le triangle de terrain que la ville possède sur la place de l'Hôtel-de-Ville, mais franchement l'on ne peut construire dans cet endroit une petite maison avec un simple rez-de-chaussée. Il faudrait élever sur cette belle place au moins une grande maison pouvant à la fois servir de salle d'Asile au rez-de-chaussée, d'école de filles au premier et d'école de garçons au second.

Malheureusement les ressources de la ville sont trop faibles, étant absorbées par la création de 12 écoles votées dernièrement. N'ayant de disponible que le produit de la vente de la maison de la place d'Armes, votre Commission croit devoir vous proposer d'ajourner provisoirement la construction de la salle d'Asile et de mettre en vente le terrain de la place de l'Hôtel-de-Ville.

Le produit de cette vente ajouté à celui de la maison de la place d'Armes atteindrait environ 30,000 francs, avec cette somme on pourra plus tard trouver dans ce quartier de la ville un emplacement assez bon marché pour pouvoir y élever une jolie construction.

En attendant votre Commission pense que ce qu'il y aurait de mieux à faire serait de louer provisoirement un local sur la place de l'Hôtel-de-Ville ou dans une des rues environnantes.

Roanne, le 3 avril 1873.

P. GERBAY.

Le Conseil après en avoir pris connaissance adopte les conclusions de ce rapport et ajourne la conclusion de la nouvelle salle d'Asile.

M. le maire donne connaissance au Conseil des demandes des nommés Rey Antoine, Semet et Devoise Gilbert conformément à la loi du pour être portés comme soutiens de famille.

Le Conseil n'étant pas suffisamment renseigné, charge M. Pavy un de ses membres, de recueillir des renseignements sur l'état de fortune et de moralité des demandeurs.

M. le maire donne connaissance au Conseil d'une demande de M. Gourju, principal du collège pour obtenir une augmentation de ressources.

Le Conseil décide que cette question sera renvoyée à l'examen d'une Commission composée de MM. Coutaret, Gerbay et Rollin qui devra lui faire un rapport avant la session légale du mois de mai.

M. le maire explique au Conseil que M. Fuerstein, ingénieur, expert nommé entre la

ville et la succession de M. Bessey réclame le montant de ses honoraires fixés à 1200 fr. par décision du Conseil de préfecture du 8 avril 70 et 7 février 1873, avec intérêts à partir du premier juillet 1870.

Le Conseil vote la somme demandée à imputer sur les fonds libres provenant de l'emprunt d'un million et décide qu'elle sera portée en déduction des sommes dues par la ville à la succession Bessey.

CAISSE D'ÉPARGNE.

Le Conseil municipal approuve les propositions du conseil des directeurs à la Caisse d'épargne pour la formation de son budget de 1874, savoir :

En recettes à la somme de	4574 f. 70 c.
En dépenses à celle de	2311 00
Excédent de recettes	2260 70

Sur la proposition de monsieur le maire, le conseil vote sa part contributive de la ville de Roanne pour le traitement des aliénés Chevignon Claudine, femme Chavanon, née Renard, et Marie Gauthier.

M. le maire donne lecture au Conseil d'une demande de la commune de Cordelle, tendante à obtenir la création de deux nouvelles foires à établir dans cette commune et d'une demande de la commune de Bully pour l'établissement de 4 foires.

Le Conseil s'en référant à ces précédentes délibérations, prises dans des cas semblables, déclare s'en rapporter à la sagesse du Conseil général de la Loire.

Les candidats choisis par le parti républicain dans le Rhône sont : MM. Ranc de Paris et le docteur Guyot de Villefranche.

Le Journal de Roanne a publié les deux notes suivantes :

M. le sous-préfet a émis, dans l'affaire du chemin de fer, un avis conforme à celui de la Chambre de commerce de Roanne. Il a déclaré qu'il croyait être l'interprète des vœux de la très-grande majorité des habitants de Roanne en demandant que la Compagnie fût tenue de faire arriver sa ligne à la gare de Roanne et non à plus de deux cents mètres de la gare du Coteau.

Nous félicitons et remercions M. le sous-préfet ; il a mis à défendre nos intérêts plus de soins et d'intelligence que les citoyens Audifred et Raffin.

M. Sonneray a voté pour l'aboutissant au Coteau. M. Sonneray, conseiller du canton de Perreux, a cru devoir défendre les intérêts de son canton, rien de mieux.

Mais cette conduite rend plus inconcevable celle du citoyen Audifred ; car, pendant que M. Sonneray défendait son pays, le citoyen Audifred en trahissait les plus chers intérêts du sien.

Au dernier moment, nous apprenons que le conseil municipal de Roanne vient de s'occuper de cette affaire du chemin de fer. Une commission a été nommée et une dépêche envoyée à Saint-Etienne pour obtenir le renvoi de l'examen de la question.

Nous ne pouvons qu'accueillir avec joie une telle nouvelle. Nous nous sommes indignés de voir nos intérêts les plus chers aussi outrageusement sacrifiés par le citoyen Audifred ; mais nous espérons bien que le conseil municipal réparera le mal fait par l'incroyable conduite de notre conseiller général. Le silence de M. Raffin était le résultat d'un malentendu, paraît-il, tant mieux. Il nous reste donc l'espoir de voir l'oncle réparer le mal qu'a fait le neveu à notre pays.

Néanmoins le pays saura quel est l'homme qu'il a chargé de veiller à ses intérêts et qui trahit ainsi la confiance que ces concitoyens avaient mise en lui.

Des explications, citoyen Audifred, des explications.

Les assertions contenues dans ces notes sont fausses, mais ce mensonge ne nous étonne pas ; tout n'est-il pas permis contre un adversaire républicain.

Nous ne voulons pas faire aujourd'hui l'histoire de cette affaire. Car nous n'avons pas en ce moment les pièces sous la main, mais dès à présent nous diront que la conduite de M. Audifred, a été tout autre que celle qu'on lui prête. Nous le dirons sans nous indigner, et sans nous étonner, habitués que nous sommes à de semblables manœuvres.

M. Audifred a dit ceci à la commission d'enquête : Si l'on projetait un chemin de fer, près de Paris ou de Lyon, on se garderait bien de le faire passer à côté de ces villes, je ne veux pas comparer Roanne à ces cités ; il est certain cependant que Roanne, constitue une agglomération importante, qui produit et consomme beaucoup. On ne peut dès-lors faire passer loin de la ville la ligne projetée.

A la suite de quelques observations on est passé aux voix et M. Audifred, a constaté en présence des autres commissaires, ce fait que devant la commission d'enquête, comme devant le Conseil général (session d'août 1872), les défenseurs des intérêts de la ville se trouvaient en minorité.

Lorsque le procès-verbal de la séance de la Commission a été soumis à sa signature, M. Audifred a écrit le dire suivant :

« M. Audifred regrette que le chemin de fer ne soit pas tracé directement entre Roanne et Digoïn. A la session dernière, du Conseil général il a réclamé déjà contre l'adoption d'un tracé qui lèse la ville de Roanne. Il est impossible que les intérêts d'une agglomération aussi importante soient sacrifiés. MM. les Ingénieurs reconnaissent, que la ligne sera productive. On peut sans inconvénient dès-lors imposer à la Compagnie la dépense relativement considérable de la construction d'un pont sur la Loire, M. Audifred, réclame en conséquence le tracé à Vougy, Mably, avec Roanne, pour aboutissant direct.

Nous ajoutons que dans le rapport sur cette affaire qui a été lu en conseil général au nom de la 5<sup>e</sup> commission, il a relevé la protestation de la Chambre de commerce et du conseil municipal.

LETTRE DE M. BARODET

M. Barodet adresse la lettre suivante aux électeurs qui viennent de l'honorer de leurs suffrages :

Aux Electeurs du département de la Seine.

Chers concitoyens,

L'honneur d'être votre élu ne devrait laisser place en mon cœur qu'à un sentiment de la plus profonde reconnaissance.

Comment résisterai-je cependant à vous dire qu'en m'appelant à vous représenter, vous avez donné une preuve éclatante entre toutes de la force et de la modération de ce grand parti républicain dont Paris mérite à tant de titres de conserver la direction ? C'est là, permettez-moi de l'ajouter, ce qui a frappé surtout la France. On sait maintenant que nous voulons fonder la République sur le respect des lois, sur l'autorité souveraine du suffrage universel.

L'ascendant de la démocratie républicaine est partout croissant. Aveugle qui le contesterait ; plus aveugle encore qui oserait y résister ! Ces progrès admirables, nous devons les attribuer à la politique sage et prudente, ferme et patriotique, adoptée par notre parti. Citoyens, il faut y persévérer. Plus nous deviendrons forts par le nombre, plus nous devons nous montrer calmes, patients, modérés, dignes enfin de prendre et de garder la direction des intérêts de notre grand pays.

Ma candidature n'était pas une candidature de combat. Paris ne l'a soutenue et fait triompher que parce qu'il a compris qu'il s'agissait bien moins de lutter contre le gouvernement que de l'éclairer. Je m'attachai à prouver, dans toutes les occasions, que l'esprit de concorde et d'union a trouvé en moi un représentant de plus ; et par là, je l'espère, je justifierai votre confiance.

Citoyens, l'élection du 27 avril est une grande date. N'oublions jamais les enseignements qu'elle renferme, et la République pourra défier les conjurations et les intrigues de ses ennemis acharnés.

Vive la France ! Vive la République ! Agréez, chers concitoyens, l'expression de ma gratitude et de mon sincère attachement.

Lyon, le 28 avril 1873.

D. BARODET, Représentant de la Seine.

CASERNE.

M. Lachapelle a été retenu adjudicataire des travaux à exécuter aux Casernes, sur un rabais de 12 0/0.

La maison appartenant à la ville, sise au bout de la rue Ste-Elisabeth, au coin de la place d'Armes, qui a servi de corps de garde, a été vendue par adjudication au prix de quinze mille francs. M. Vial, confiseur, en est l'adjudicataire.

Un Prêtre a inventé un remède d'une efficacité certaine (facile et insensible) guérissant à vie, les cors et toutes affections des pieds. Envoyer 3 fr., en timbres-poste ou mandat ; on le recevra de suite et franco avec l'instruction. M. MARTIN, 30, faubourg Montmartre, Paris.

Les soussignés, collaborateurs de M. Dorian pendant le siège de Paris, prennent l'initiative d'une souscription pour élever un monument à sa mémoire.

Ce témoignage public de reconnaissance sera destiné à rappeler l'exemple donné par ce grand citoyen et à perpétuer le souvenir des services qu'il a rendus à la patrie en réunissant tous les éléments de résistance offerts par l'industrie privée et par l'inépuisable dévouement de la population parisienne.

Ils invitent leurs concitoyens à s'unir à eux pour l'accomplissement de cette œuvre patriotique.

A. Blanche ; E. Brame, du corps des ponts et chaussées ; Ad. Carnot, ingénieur des mines, chargé de l'étude des moyens de défense au cabinet du ministre ; Ferdinand-Claudin ; Colignon, inspecteur général des ponts et chaussées, secrétaire-général du ministère à Paris ; E. Collin ; Degoussé ; L. Dupuy ; A. Geyler ; A. Huet ; J. Flachet, commandant du génie volontaire ; Gevelot, président de la commission d'armement ; S. Jordan ; Krantz, du corps des ponts et chaussées ; Lavessières ; E. Lebon ; Lippmann ; E. Leffèvre ; Laurent ; Lemaréchal ; A. Liouville, des mitrailleurs volontaires, Martin ; S. Morel ; E. Muller, chef du service des incendies ; A. Paul, chef du service de la salubrité ; Périssé ; Poirier, de la commission des combustibles ; Ponsard ; E. Raspail ; Severac ; E. Trélat ; A. Tresea, président de la commission du génie civil ; Léonce Vée, chef du cabinet ; J. Villain, ingénieurs civils et manufacturiers, à Paris.

Les souscriptions sont, dès à présent, reçues au siège de la Société des ingénieurs civils, 10, cité Rougemont, et, à Saint-Etienne, au *Républicain de la Loire*, rue de la République, 14.

CONSEIL GÉNÉRAL.

NOTES.

A l'ouverture de la séance, M. Cherpin a donné lecture de la pétition suivante : A Monsieur le président du Conseil général de la Loire.

Les soussignés, rédacteurs des journaux : *Le Républicain de la Loire*, *la République des Paysans*,

Considérant, que la presse en général est un des moyens les plus efficaces pour éclairer l'opinion sur les affaires publiques, et que les entraves apportées à la vente des journaux sur la voie publique et dans les bureaux de tabac sont de nature à restreindre l'exercice du droit de discussion nécessaire dans un pays où le suffrage universel existe ;

Ont l'honneur de prier le Conseil général de la Loire de vouloir bien émettre un vœu pour que les entraves apportées *exceptionnellement* dans le département de la Loire à la vente des journaux disparaissent, et notamment, que la vente en soit autorisée, comme par le passé, dans les bureaux de tabac.

Veuillez agréer, etc.

Henri LEFORT,  
Rédacteur en chef de la *Républicain*.  
J. PEYCHEZ, rédacteur.  
César BERTHOLON,  
Rédacteur en chef de la *République des Paysans*.

Le dépôt de cette pétition n'a donné lieu à aucun débat ; elle a été renvoyée à l'examen de la commission compétente.

M. Sonnerly fait un rapport sur un crédit de 5,000 francs, demandé par la Commission départementale pour la création d'un secrétariat.

Le rapport conclut au rejet de cette demande jusqu'à la session d'août, attendu qu'il reste à la disposition de la Commission départementale un reliquat sur le crédit qui lui a été voté l'année dernière. Le Conseil général ajoute 500 francs à ce crédit, somme qui avait été allouée à un sténographe pour les séances du Conseil général.

Dans la séance d'hier du Conseil général, M. Audiffred, après lecture du procès verbal, a demandé qu'il y fût fait une rectification suivante :

M. Audiffred s'étonnant que la Commission municipale n'ait pas complété assez tôt, le dossier relatif à l'octroi de Saint-Etienne, M. le préfet a répondu qu'il n'avait d'action, ni sur les Commissions municipales, ni sur les Conseils municipaux. M. Audiffred a répliqué dans ce sens :

C'est précisément parce que M. le préfet a une très-grande action sur les Conseils municipaux et qu'il exerce très-énergiquement contre les municipalités qui lui déplaisent, que je me permets de dire : il est très-regrettable qu'une question d'une aussi grande importance, nous soit soumise à la dernière heure. Les représentants de la ville de Saint-Etienne, qui siègent au Conseil général, se trouvent ainsi dans l'impossibilité de se livrer à l'étude sérieuse de ce dossier, étude qui est cependant absolument nécessaire.

M. le préfet a répliqué qu'il était sans action sur les municipalités, et, pour le prouver, il a cité l'exemple suivant :

« Le conseil municipal de Roanne a fait attendre trois semaines une délibération extrêmement urgente. »

M. Audiffred conteste cette allégation, en disant :

« Le conseil municipal a pris dix jours pour rédiger, transcrire et expédier une très-longue délibération relative à l'affaire des écoles que l'administration étudiait depuis un an. »

M. Audiffred persiste à soutenir que si le dossier de l'octroi de Roanne avait été envoyé au Conseil général aussi tardivement que celui de Saint-Etienne, M. le préfet n'aurait pas soumis au Conseil.

Le Conseil a, dans cette séance, adopté les conclusions d'un rapport sur un projet d'emprunt de un million pour l'achèvement des chemins vicinaux.

Il a été aussi donné lecture d'un rapport sur les frais d'impression des rapports du préfet au Conseil général. Le rapporteur a conclu, au nom de la première commission, à ce que ses frais soient supportés par le département.

M. Duchamp a combattu ces conclusions. Il a soutenu, en invoquant la loi, que ces frais devaient être pris sur les fonds d'abonnement alloués aux préfets. Il a demandé que, conformément aux précédents, et selon le vœu d'une circulaire ministérielle, il soit donné communication au Conseil de l'emploi des fonds d'abonnement alloués aux employés.

Après quelques observations présentées, à ce sujet, par MM. Crozet, Cherpin et Reymond, le préfet dit que, selon l'interprétation du ministre, les fonds d'abonnement ne doit pas être grevé des frais dont il s'agit ; il fait appel au Conseil général, dont l'opinion est aujourd'hui conforme à celle de M. Wadington rapporteur de la loi qu'on a invoquée précédemment.

Le préfet, de reste, se déclare prêt à payer, s'il le faut, cette dépense, de ses derniers personnels.

Au vote par assis et levé, les conclusions du rapport sont adoptées à une faible majorité.

M. de Sugny, au nom de 14 de ses collègues du Conseil général, propose l'émission d'un vœu en faveur d'un évêché à Saint-Etienne.

Une discussion s'engage sur la question. Les conseillers de Saint-Etienne combattent l'urgence et l'opportunité de ce vœu, dont ils demandent tout au moins le renvoi préalable à une commission.

M. de Sugny insiste, pour cette raison, que des souscriptions très considérables sont engagées, et que les souscripteurs seraient désireux de savoir à quel point s'en tenir.

Le vœu présenté par M. de Sugny est mis aux voix.

Le scrutin public donne le résultat suivant :

NON.

MM. Reymond, Grosrenaud, Crozet-Fourneyron, Audiffred, docteur Fabreguettes, Jean Jamet, V. Duchamp, Cherpin, Chavassieu.

OUI.

MM. Cuisson, P. Gouttenoire, de Saint-Genest, Bouchet, Glatard, A. Ravel. Palluat de Besset, de Sugny Meudre de Sugny, d'Assier, Crozet de Saint-Rambert, Coste, Sonnerly, Brossard.

BULLETINS BLANCS.

MM. Grange, Richarme, André Jamet. Soit 14 pour le vœu. 9 contre, et 3 qui ne se prononcent pas.

Il avait été entendu que le vote *non* signifierait aussi bien *rejet* que *ajournement*.

Le bail relatif au casernement de la gendarmerie dans la maison Seux a été autorisé à 3,000 fr. sur un nouveau rapport de M. Fabreguettes.

MM. Reymond, Grosrenaud et Crozet (ed

Saint-Etienne) ont été nommés commissaires, à l'effet de s'entendre avec une délégation du Conseil général de la Haute-Loire pour tout ce qui concerne l'exécution du chemin de fer de Firminy à Annonay (projet Javal et Colin.)

Un nouveau rapport de M. Audiffred sur l'école normale des filles a été adopté.

Le même rapporteur au Conseil de renouveler les vœux précédemment émis en faveur de l'instruction gratuite et obligatoire.

Le Conseil renouvelle ce vœu par 17 voix contre 3 ou 4, dans les mêmes termes que l'année dernière.

Le vœu relatif à l'instruction laïque est également mis aux voix. — 8 votent pour.

Sur la proposition de M. Chavassieu, le Conseil a voté une somme de mille francs pour élever un mausolée, à Ladon, à la mémoire des mobiles de la Loire qui ont succombé, au brillant combat du 24 novembre dans la guerre de 1870-1871.

MM. Chavassieu, Reymond et de Sugny sont invités à se mettre en rapport avec le maire de Ladon pour l'exécution de ce projet.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE ROANNE.

DU 25 AU 3 AVRIL 1873.

Mariage (3).

Duvergier Jacques, 37 ans, tisseur, et Pertière Françoise, 35 ans.

Vermaec Philibert, 28 ans, tisseur, et Chaumont Claudine-Marie, 20 ans, tisseuse.

Perroton Claude-Auguste, 27 ans, ouvrier teinturier, et Chaumont Marie-Honorine, lingère, 49 ans.

Naissances (12).

Thibault Alice, fille de François Thibault, propriétaire, et de Guilbert Marie-Louise-Delphine. — Gély Jean-Louis, fils de Barthélemy Gély, tisseur, et de Perroton Claudine, tisseuse. — Duperron Marie, fille de Benoît-Auguste Duperron, tisseur, et de Busseville Claudine, tisseuse. — Moissonnier Antoinette-Louise, fille de François Moissonnier, tisseur, et de Achintre Marie-Julie, ourdisseuse. — Boire Antoine, fils de Pierre Boire, tisseur, et de Giraud Jeanne, bobinense. — Mathieu Jean, fils de Benoît Mathieu, moulinier, et de Collet Marie. — Picard Philippe, fils de Philippe Picard, maître d'hôtel, et de Muguet Hélénaire. — Mivrière Jeanne-Marie, fille de Pierre Mivrière, mécanicien, et de Thyvolet Catherine-Louise-Victorine. — Prudhon Claude-Jean-Baptiste, fils de Jean-Baptiste Prudhon, cafetier, et de Lérisset Rosalie-Félicie. — Thavel Pierre, fils de Jean-Pierre Thavel, boulanger, et de Duperron Anne, boulangère. — Gourdiat François-Antoine, fils de Jean-Marie Gourdiat, fabricant de rideaux, et de Poizat Amélie. — Trois enfants naturels.

Décès (12).

Moncorgier Pierre-Marie, 42 ans, cafetier, époux de Boton Louise, cafetière. — Cabout Pierre, 64 ans, boucher, époux de Regaudiat Claudine-Marie. — André Etienne, 74 ans, propriétaire célibataire. — Dupuis Laurent, 7 ans. — Grisdard Joseph, 26 ans, tisseur, époux de Bodinat Etienne. — Fontanne Marguerite, 63 ans, veuve de Verrière Jean. — Catin Pierre, 28 ans, confiseur célibataire. — Daupras Gaspard, 64 ans, maçon, veuf de Becaud Laurence. — Benoît Antoine, 55 ans, rentier, époux de Beausoleil Marie Antoinette. — Charnin Claude, 56 ans, tisseur, veuf de Brunet Claudine-Marie-Emilie. — Cornet Anne, 72 ans, veuve de Mazoux Nicolas. — Billard Pierre, 29 ans, soldat au 88<sup>e</sup> régiment de ligne, célibataire.

COURS DE CHANT ET DE PIANO

Pour les jeunes personnes les lundis et vendredis, à 5 heures, par Mme CANU-ANDREA, élève du conservatoire de Paris.

Leçons d'Harmonie et Composition Musicale.

30, Rue Nationale, Maison PETIT.

Les machines à vapeur verticales sont aujourd'hui reconnues comme étant le moteur le plus parfait, le plus économique et de la manœuvre la plus facile qui puisse être appliquée à toutes les exploitations industrielles, commerciales et agricoles. M. Hermann-Lachapelle, qui tient le premier rang dans la construction de ces machines, vient d'acquiescer de vastes terrains contigus à l'usine du faubourg-Poissonnière, qui permettront à l'importante maison qu'il dirige d'avoir une exposition permanente de tous ses types prêts à livrer et de pouvoir, immédiatement et en tout temps, satisfaire aux besoins de l'industrie, du commerce et de l'agriculture, dont la prospérité est directement liée à l'emploi des machines à vapeur.

MERCURIALE

	St-Pourçain.	Roanne
	3 Avril.	2 Mai
Froment, 1 <sup>re</sup> q. d. déc.	5 20	5 00
Froment, 2 <sup>e</sup> qualité.	5 00	5 00
Froment, 3 <sup>e</sup> qualité.	» »	4 90
Seigle, 1 <sup>re</sup> qualité...	2 70	2 70
Seigle, 2 <sup>e</sup> qualité...	» »	2 60
Seigle, 3 <sup>e</sup> qualité...	» »	2 50
Orge, double décal...	2 75	2 60
Avoine.....	1 60	1 40
Haricots.....	» »	5 00
Farine, 1 <sup>re</sup> qté. 125 k.	56 00	59 00
Farine, 2 <sup>me</sup> qualité.	54 00	55 00
Farine, 3 <sup>e</sup> q. barilletée	» »	54 00
Pain de luxe, le kil...	» 40	» 50
Pain blanc.....	00 35	» 42
Pain de ménage.....	00 32	0 36
Foin, les 100 kil.....	3 »	5 50
Paille.....	5 »	2 80
OEUfs la douzaine...	» »	» »
Beurre le kilog.....	» »	» »

Pour tout ce qui doit être signé

Le gérant, V. CARTAY.

Roanne, imprimerie G. BONNETON.  
Maison à Paris, rue Ste-Foy, 18.

Etude de M<sup>e</sup> VEILLEUX, notaire à Roanne.  
LIQUIDATION DE SOCIÉTÉ

Suivant acte sous signatures privées fait double à Roanne, le onze avril mil huit cent soixante-treize et portant cette mention : « Enregistré à Roanne, le dix-neuf avril mil huit cent soixante-treize, folio trente-cinq, recto case première. Reçu deux cent quarante francs décime quarante-huit francs (Signé) Cartier. » Lequel acte a été déposé aux minutes de M<sup>e</sup> Veilleux, notaire, sous-signé suivant acte de dépôt en date du vingt-six avril mil huit cent soixante-treize, enregistré :

M. Richard Vignal, imprimeur, demeurant à Roanne, a cédé et transporté à M. Gérard Bonneton, imprimeur, demeurant à Roanne :

Tous les droits indivis lui revenant dans la Société qui a existé entre lui et ledit M. Bonneton, sous la raison sociale *Vignal et Cie*, qui a été dissoute par un jugement rendu par le Tribunal de commerce de Roanne, du trente décembre mil huit cent soixante-douze.

Ladite cession a été faite, à la charge, par M. Bonneton d'acquitter tout le passif de ladite Société, moyennant la somme de dix mille francs, payables en l'étude de M<sup>e</sup> Veilleux, soussigné, le premier novembre mil huit cent quatre-vingt-quatre avec intérêts à raison de cinq pour cent.

Deux expéditions dudit acte de cession, ont été déposées, l'une au greffe de la justice de paix de Roanne, le premier mai dernier, l'autre au greffe du Tribunal de commerce de la même ville, le trente avril dernier, conformément à la loi du vingt-quatre juillet mil huit cent soixante-sept.

Roanne, le trois mai mil huit cent soixante-treize.

Pour extrait :  
Signé, VEILLEUX.

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ  
DE  
BUSSIÈRE ET BOURNICHON  
Plâtriers-peintres, à Roanne.

A partir d'aujourd'hui, 2 mai, M. Bussière et Bournichon, plâtriers-peintres, à Roanne, se séparent volontairement. M. Bussière reste chargé de la liquidation et continue le commerce comme par le passé, il se chargera de tous les travaux qu'on voudra bien lui confier. Rue de l'Hôtel-de-Ville, maison Woll à Roanne.

200,000 CURES AUTHENTIQUES

Les prescriptions des plus hautes sommités médicales prouvent que les *gastrites, dysenteries, constipations chroniques, ophtalmies, hémorrhoides, la goutte, les rhumatismes, l'asthme, les catarrhes, glaires, pâles couleurs, les maux provoqués par les retours d'âge, les éruptions, dartres, enfin toutes les maladies de l'estomac, du foie, des intestins, de la peau et du sang* sont guéries radicalement par la GRAINE DE MOUTARDE BLANCHE DE DIDIER. Nul traitement n'est plus simple, plus sûr et moins dispendieux ; ses merveilleuses vertus médicales attestent pleinement la popularité de cet incomparable médicament.

« DIDIER, 20, boulevard Poissonnière, Paris. — Dépôt chez : Bonneval, épicer, rue Ste-Elizabeth à Roanne, — chez Claveloux, épicer, grande rue Montbrison, — chez Mmes Pétrament et Gauthier, débitantes de tabac, place Marengo, à St-Etienne. 211

INJECTION VRAIE INFALLIBLE

La seule guérissant les écoulements les plus anciens. Un flacon suffit. Prix 4 fr. avec prospectus, Pharm. BARRAJA, c. Lafayette, 115, Lyon.

PATRICK ELLIOTT

CRÉDIT COMMANDITAIRE  
AVIS du 27 avril 1873

Commission, Consignation engrais phosphate p. 35 fr. par 0,0 k. Orâres de Bourse achetez fin et primes Suez. Omissions prochain affaires de Constantinople.

AVANCES SUR TITRES  
Renseignements et avis de 9 à 10 h. ou par correspondance française. Envoi gratuit du bulletin quotidiens sur demande affranchie.  
32, RUE NEUVE, LYON

A LOUER DE SUITE

VASTE EMPLACEMENT

Situé rue Traversière, 18.

S'adresser à M. J. DÉCHAVANNE.

PLUS DE MERCURE!!!

Les DRAGES DUCOR, toniques, dépuratives, garanties sans mercure, sont infallibles contre les maladies secrètes des deux sexes, récentes ou chroniques, écoulements les plus invétérés, rebelles à tous traitements, maux de vessie, incontinenes ou rétentions d'urine. Trait sans privation ni régime. Note explicite. La boîte, 3 fr. L'inventeur DUCOR, ph. à Toulouse, rue Matabiau, 68, expédie franco, contre timb.-poste ou mandat, retour du courrier.

DEPUIS LE 15 AVRIL COURANT

REOUVERTURE

L'HOTEL DU CENTRE

Et restaurant FELIX.

10, rue Bourassières à Roanne.

Tenu par FÉLIX LAUPRÉTRE

CHAMBRES ET SALONS MEUBLÉS

Table d'hôte à 4 et à 6 heures.

Service à la carte à tout heure

MACHINES A VAPEUR VERTICALES

portatives, fixes et locomobiles, de 1 à 20 chevaux. Supérieures par leur construction, elles ont seules obtenu les plus hautes récompenses dans les Expositions et la médaille d'or dans tous les concours. Méritent leur renommée que tous les autres systèmes ; prenant peu de place, pas d'installation ; arrivant toutes montées, prêtes à fonctionner ; brûlant toute espèce de combustible ; conduites et entretenues par le premier venu ; s'appliquant par la régularité de leur marche à toutes les industries.

Envoi franco du prospectus détaillé.  
J. HERMANN-LACHAPELLE  
144, rue du Faubourg-Poissonnière, Paris.

A VENDRE

MATÉRIEL DE FABRIQUE DE COTONNE

S'adresser à l'Imprimerie.

AVIS  
G. ISSALÈNE

Horloger-bijoutier, rue Nationale, 10.

Préviens le public, que son magasin étant en réparation pour cause d'agrandissement, il pourra comme par le passé, satisfaire aux besoins des personnes qui voudront bien continuer à l'honneur de leur confiance soit pour la vente soit pour toutes espèces de réparations.

Le public est prié de passer dans le corridor de M. RICHALAND, porte à gauche.

Conservation de la santé

PILULES DE FAMILLE

Hygiéniques, toni-purgatives, dépuratives, et stomachiques.

Contre les constipations opiniâtres, migraines, maux d'estomac, de reins, irritations d'intestins, congestions cérébrales, etc. — Prix, 5 fr. et 2 fr. Pharmacie BARRAJA, 115, cours Lafayette Lyon.

Dépôt chez tous les principaux pharmaciens de Paris et de province. 250

BELLE MAISON

A VENDRE

Située place St-Jean en face la rue des Planches.

Cet immeuble complètement réparé, a trois étages au-dessus du rez-de-chaussée, pouvant servir à diverses industries, telles que café, restaurant, magasin de nouveautés, etc. En outre d'une vaste salle, il y a 17 pièces en parfait état.

Cette MAISON d'un revenu annuel de 1,800 fr. est offerte au prix de 26,000 fr. S'adresser à MM. ROUCHON et PÉRARD propriétaires à Roanne. 56,

PLUSIEURS

CHAMBRES GARNIES

Boulevard du Midi

et rue Beaulieu, près les Promenades

S'adresser à Mme Vve JOURLIN, boulevard du Midi.

CAFE-RESTAURANT

TIENT DES PENSIONNAIRES

A LOUER DE SUITE

VASTE MAGASIN

Et dépendances

Situé rue Neuve-des-Bourassières, 12

S'adresser à M. de Rollat-Pochain, propriétaire, ou à M. Balouzet-Déchaux.

110

A VENDRE

en gros ou en détail

UN FONDS DE

SERRURERIE ET MÉCANIQUE

simé  
Place de l'Hôtel-de-Ville.

S'adresser à M. Chambonnière, propriétaire decet atelier.

PLUSIEURS

Guérison radicale des HERNIES et Descentes  
Méthode de feu P<sup>r</sup> Simon. (Notice envoyée franco à ceux qui la demandent.) Ecrite par M. Mignat-Simon, bandagiste-herniaire, aux Herbiers (Vendée), genre et succ<sup>r</sup>, seul et unique élève de P<sup>r</sup> Simon, ou à la P<sup>r</sup> Bertrand, aux Herbiers (Vendée).